

Vincent Regnault, Avocat
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 10 avril 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012, Phase 2
Notre dossier : 312-00530
Dossier Régie : R-3809-2012

Chère consœur,

Nous donnons suite à votre correspondance datée du 3 avril dernier en vous transmettant les renseignements qui suivent pour fins de planification des audiences qui se tiendront du 24 au 30 avril prochains.

I. Preuve de Gaz Métro

Afin d'adopter et présenter sa preuve, Gaz Métro fera entendre, dans l'ordre, Madame Sophie Brochu suivie des six panels suivants. Les panels qui effectueront une présentation reviendront principalement sur des éléments qui auront été traités dans le cadre des réponses de Gaz Métro aux diverses demandes de renseignements ainsi que dans les preuves des intervenants.

1. Mot d'ouverture

Lors de l'ouverture des audiences, Gaz Métro fera entendre Madame Sophie Brochu, présidente et chef de la direction. Madame Brochu fera un survol des enjeux importants de la cause tarifaire 2013. La présentation de Madame Brochu durera environ 30 minutes.

2. Coût de service, revenu requis et mode de partage

Mesdames Katia Marquier, directrice – Contrôle corporatif et budget, Nicole Bessette, directrice – Relève et comptabilité réglementaire, Caroline Provencher, chef de service – Budgets et contrôle, Martine Bisailon, chef de service – Immobilisation et contrôle des coûts, ainsi que Monsieur Sylvain Audette, directeur – Réglementation et tarification, constitueront le panel de Gaz Métro sur le sujet. La présentation de ce panel durera environ 30 minutes.

3. Stratégie financières et dette US

Mesdames Hélène St-Pierre, trésorière, Geneviève Deschamps, trésorière adjoint, Caroline Provencher, chef de service – Budgets et contrôle, ainsi que Monsieur Dave Rhéaume, chef de service – Affaires réglementaires hors daQ et projets spéciaux, constitueront le panel de Gaz Métro sur le sujet. La présentation de ce panel durera environ 20 minutes.

4. Développement des ventes

Mesdames Caroline Dallaire, chef de service – Tarification, Jennifer Hamel, conseillère principale – Recherche et analyse marketing ainsi que Messieurs Vincent Pouliot, chef de service – Efficacité énergétique et Sébastien Blais, conseiller principal – Prévision de la demande, constitueront le panel de Gaz Métro sur le sujet. La présentation de ce panel durera environ 20 minutes.

5. Efficacité énergétique

Madame Nathalie Archambault, conseillère – Efficacité énergétique ainsi que Messieurs Vincent Pouliot, chef de service – Efficacité énergétique, Jean-François Tremblay, chef de service – Réglementation et Philippe Rivard, conseiller principal – Efficacité énergétique, constitueront le panel de Gaz Métro sur le sujet. La présentation de ce panel durera environ 20 minutes.

Par ailleurs, deux pièces relatives au PGEÉ ont été préparées par des experts externes à Gaz Métro, soit les pièces Gaz Métro-13, Documents 3 et 5. La première traite des coûts évités et a été préparée par Monsieur Michel Kayal. La seconde traite du potentiel technico-économique et a été préparée par Monsieur Jacques Harvey. À moins d'avis contraire de la part de la Régie ou d'objection de la part des intervenants, afin d'alléger le menu déjà chargé des audiences, Gaz Métro ne croyait pas nécessaire d'exiger le témoignage de ces messieurs. Ainsi, Gaz Métro déposerait les rapports de Messieurs Kayal et Harvey sans autre formalité lors de l'adoption de la preuve relative au PGEÉ par le panel de Gaz Métro. Si toutefois Messieurs Kayal et Harvey devaient être appelés à témoigner, ils le feront à titre de témoin expert, tel que l'indiquait le soussigné dans sa correspondance datée du 14 décembre 2012.

6. Stratégie tarifaire, conditions de service et tarif

Mesdames Caroline Dallaire, chef de service – Tarification, Wahiba Salhi, conseillère principale – Tarification et Isabelle Lemay, conseillère senior - Tarification ainsi que Monsieur Jean-François Tremblay, chef de service - Réglementation constitueront le panel de Gaz Métro sur le sujet. Ce panel ne fera pas de présentation.

Par ailleurs, dans sa décision D-2011-182, la Régie avait ordonné à Gaz Métro de compléter sa vision tarifaire en y incluant différents éléments. Elle demandait qu'un rapport d'état d'avancement soit déposé dans le cadre de la cause tarifaire 2013 et qu'un calendrier de réalisation soit proposé. Dans ce rapport, Gaz Métro mentionnait que les travaux entourant la vision seraient complétés dans les prochains mois et présentés dans la cause tarifaire 2014. Pour des raisons qui seront plus amplement exposées dans le cadre du dépôt à la fin juin ou au début juillet 2013 de la Phase 3 de la cause tarifaire 2014 (dossier R-3837-2013), Gaz Métro ne sera pas en mesure de fournir cette vision globale requise quoique la réflexion soit avancée à l'égard de plusieurs éléments de celle-ci. Gaz Métro souhaitait en informer immédiatement la Régie afin d'éviter que des questions posées lors des audiences débutant le 24 avril prochain fassent en sorte que la Régie soit prise par surprise en apprenant cette demande éventuelle de report.

7. Gestion des actifs

Messieurs Simon Garneau, directeur – Ingénierie, gestion des actifs et géomatique, Mathieu Béland, chef de service – Gestion des actifs et intégrité du réseau et Dave Rhéaume, chef de service – Affaires réglementaires hors daQ et projets spéciaux constitueront le panel de Gaz Métro sur le sujet. La présentation de ce panel durera environ 10 minutes.

II. Contre-interrogatoires

À l'heure actuelle, le soussigné ne prévoit pas des contre-interrogatoires d'une longueur inhabituelle. Nous proposons donc de réserver une période d'environ 15 minutes par intervenant.

III. Argumentation

À l'heure actuelle, nous prévoyons une argumentation d'une durée d'environ 2 heures.

Par ailleurs, nous avons communiqué avec la firme BIP qui effectue la traduction simultanée de témoignage lorsque requis. Dans la mesure où il était nécessaire de recourir aux services de cette firme lors des audiences, nous vous invitons à fixer à l'avance le moment auquel ceux-ci seront requis. Nous ferons ensuite le lien avec BIP pour s'assurer de leur présence.

En terminant, vous trouverez à la pièce Gaz Métro-6, Document 4, les *curriculum vitae* des témoins à l'emploi de Gaz Métro qui n'ont pas déjà été déposés dans le cadre de la Phase 1 du présent dossier. Vous noterez probablement que le *curriculum vitae* de Monsieur Sébastien Blais, qui doit participer au panel 4, est manquant. Monsieur Blais a été victime d'un malencontreux accident qui l'empêche pour l'instant de confirmer l'exactitude des renseignements contenus dans le projet de *curriculum vitae* qui a été préparé. Nous vous ferons parvenir celui-ci dans les meilleurs délais suivant son retour au travail.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Regnault

Vincent Regnault
VR/mb

p.j.